



FORMABAD
SECTEUR FORMATION ET EMPLOI DE LA FFBAD

PLAN EMPLOI FÉDÉRAL

Campagne 2025

LES STRUCTURES ELIGIBLES

Entité fédérale	Conditions d'éligibilité*
Ligues Ultramarines	Missions visant à développer le territoire
Comités départementaux	Création d'un emploi temps plein <i>Sans emploi à ce jour</i>
Clubs	Création d'un premier emploi temps plein

*Les conditions sont détaillées ci-après.

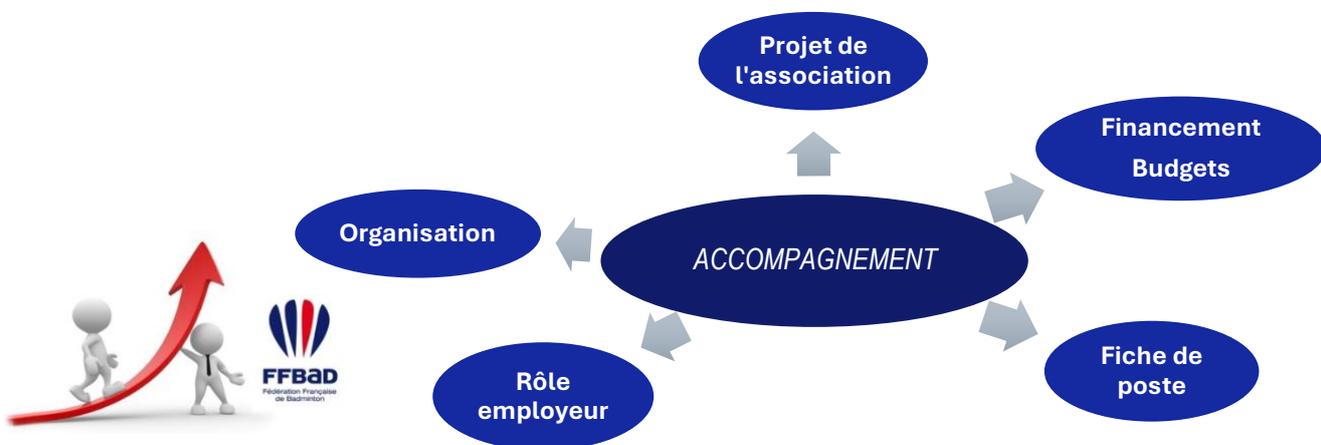
AIDE FINANCIERE

- Enveloppe globale 2025: 88 000€ (11 structures maximum aidées)



AIDE AU PROJET D'EMBAUCHE

Afin d'aider dans la démarche de création de poste, un accompagnement sera possible dans le montage du projet .



Il sera coordonné conjointement par le référent emploi national et le référent emploi régional du territoire concerné.

VOS INTERLOCUTEURS

Ligues	Référénts Emploi			
	Nom	Prénom	Téléphone	Mail
Auvergne Rhone-Alpes	CHAMPION	Thomas	06.62.50.23.95	thomas.champion@badminton-aura.org
Bourgogne Franche-Comté	FURIC	Ronan	06 38 63 77 69	ronan.furic@lbfcbad.fr
Bretagne	HOCHARD	Samuel	06 79 10 28 71	directeurlba@gmail.com
Centre-Val de Loire	GROSJEAN	Cédric	06 25 31 25 46	directeur@badmintoncvl.fr
Grand-Est	FISCHER	Vincent	06 83 01 66 91	vincent.fischer@badmintongrandest.com
Hauts-de-France	GARCIA	Delphine	06 71 66 92 57	delphinegarcia.etr@gmail.com
Ile-de-France	DAUBE	Olivier	06 23 37 56 71	olivier.daube@lifb.org
Nouvelle-Aquitaine	PINET	Aude	07 45 02 31 29	aude.pinet@lmaqbad.fr
Normandie	BOULET	Yann	06 59 92 85 76	boulet.normandiebad@gmail.com
Occitanie	DURIER	François	06 27 16 69 66	francois.durier@badocc.org
PACA	GARNIER	Laurent	06 13 01 64 50	laurent.garnier@sudbad.fr
Pays-de-la-Loire	BENMAZA	Christophe	06 59 04 15 95	directionligue@badminton-paysdelaloire.fr
TUM et Corse	Responsable des territoires - Vincent Legras - 06 98 65 00 56 - vincent.legras@ffbad.org			

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES STRUCTURES
LIGUES ULTRAMARINES

Bénéficiaires et critères d'éligibilité			
Employeurs	Territoire	Poste	Diplômes recommandés
Ligues Ultramarines	Régional	<ul style="list-style-type: none"> •Création d'un emploi à temps plein en CDI •Transformation d'un emploi à temps partiel vers un temps plein 	<ul style="list-style-type: none"> - DESJEPS « badminton » ou BEES 2^{ème} degré « badminton » - DEJEPS "badminton"

Missions possibles (temps affecté en cohérence avec le territoire)

- ⇒ Administration et soutien technique de la Ligue
- ⇒ Accompagnement des dirigeants des clubs
- ⇒ Formations des encadrants
- ⇒ Développement des écoles de jeunes
- ⇒ Développement des liens avec le monde scolaire
- ⇒ Développement des autres publics
- ⇒ Gestion de la pré-filière d'accès au haut-niveau
- ⇒ ...

Conditions

- Le professionnel participe à l'activité des réseaux fédéraux :
 - Des directeurs/coordonateurs ETR,
 - Des agents de développement,
 - Des formateurs,
 - Des référénts équipement
- Il pourra contribuer aux groupes de travail fédéraux.

COMITES DEPARTEMENTAUX

L'objectif est de permettre aux agents de proximité d'assurer et renforcer leurs missions de proximité pour accompagner le développement des clubs.

Bénéficiaires et critères d'éligibilité

Employeurs	Territoires	Poste	Diplômes
Comité	Département	Création d'un emploi temps plein ou passage d'un temps partiel en temps plein en CDI <u>Priorisation :</u> 1. Comité qui n'a jamais eu d'emploi 2. Comité ayant eu un emploi sans aide fédérale 3. Comité ayant eu un emploi avec aide fédérale	<u>Diplômes préférentiels</u> - DESJEPS « badminton » ou BEES 2 ^{ème} degré « badminton » - DEJEPS "badminton" <u>Diplômes possibles</u> - Diplômes STAPS

Typologie de poste
Accompagnement de proximité

Des dirigeants	Des techniciens
Pour leur permettre de s'approprier les dispositifs et labels fédéraux. <u>Exemples :</u> ⇒ Développer l'école de jeunes en s'appuyant sur le Dispositif Jeunes incluant notamment les liens avec tous les scolaires ⇒ Développer la performance sportive en s'appuyant sur le Dispositif Avenir et le Parcours Club ⇒ Accompagner la mise en œuvre de projets d'actions	Pour développer leurs compétences et leur permettre de structurer leurs actions, de s'approprier et mettre en œuvre les dispositifs et labels fédéraux. <u>Exemples :</u> ⇒ Formations continues en lien avec les différents dispositifs ⇒ Regroupement de ces acteurs (échanger sur les bonnes pratiques, partager les expériences, répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire)

Développement territorial

- ⇒ Création de clubs et suivi des clubs du territoire
- ⇒ Participation au renforcement des équipements sur le territoire

Conditions requises

- Missions obligatoires, à destination des acteurs (minimum 50% du temps plein)
- Participer au déploiement des enjeux fédéraux dans les clubs.
- Participer aux temps d'échanges du réseau fédéral des Agents de développement
- Participer au(x) regroupement(s) des Agents de développement
- Participer aux modules de formation à destination des Agents de développement

Missions non autorisées

Prestation de service/mise à disposition facturée du salarié sur de l'encadrement de créneaux au sein des clubs.

LES CLUBS

L'objectif est de renforcer la professionnalisation des clubs. Ce soutien vise à aider les structures à développer leurs projets sportifs : encadrement des écoles de jeunes, animation de la vie du club, mise en œuvre des dispositifs fédéraux, etc...

Bénéficiaires et critères d'éligibilité		
Employeurs	Poste	Diplômes
Clubs	Création d'un emploi temps plein ou passage d'un temps partiel en temps plein en CDI <ul style="list-style-type: none"> • Club sollicitant déjà un ou plusieurs professionnels à temps partiel • Clubs souhaitant créer un premier emploi en ayant recours à l'alternance • Clubs ayant les critères proches de ceux permettant l'emploi temps plein (cf Rapport n°5 de l'Observatoire de l'emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> - DESJEPS "badminton" ou BEES 2^{ème} degré « badminton » - DEJEPS "badminton" - Alternant en formation DEJEPS

Typologie de poste

Les missions du professionnel devront répondre :

- ⇒ Aux conditions d'exercice du DEJEPS au minimum,
- ⇒ Aux enjeux fédéraux :
 - Encadrement des -10 ans,
 - Des compétiteurs,
 - Des non-compétiteurs
 - Soutien dans la mise en œuvre du projet associatif
 - Montée en compétences des bénévoles

Conditions requises

- Moins de 20% de mises à disposition auprès d'autres clubs
- Contribution à la création ou la structuration de l'école de jeunes
- De 15% à 25% de missions de développement
(Exemples : scolaire, santé, handicap, inter-générationnalité, ...)
- Autant que possible favoriser le Groupe 4 de la CCNS

Les modalités de versement

L'aide sera versée en deux fois après évaluation avec la fédération :

- Premier versement à l'issue de la période d'essai en adressant les documents suivants :
 - Contrat de travail
 - Carte professionnelle
 - Convention de formation du stagiaire
 - Fiche de poste
- Second versement après 12 mois d'exercice en adressant les documents suivants :
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - Bilan de l'activité du professionnel
 - Procès-verbal de l'AG de la saison écoulée

Engagement de la structure

- Participation des dirigeants à 2 journées minimum de formation continue
- Permettre au salarié d'assister à 2 séquences minimum de formation continue par an
- Réembaucher un salarié, en cas de rupture de contrat, dans un délai de 6 mois.
- En cas de non-remplacement les versements seront bloqués et des remboursements de l'aide fédérale pourront être exigés.
- Le contrat établi respectera la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

Condition possible

- La structure peut cumuler cette aide avec d'autres aides au titre de l'emploi (ANS, Dispositif territoriaux...).

Candidature

Les structures intéressées se manifesteront via le lien ci-dessous.

<https://forms.cloud.microsoft/e/38Lj4tRSxG>

Le dossier de candidature sera envoyé aux structures intéressées et éligibles.

Calendrier des démarches administratives





FFBad

Fédération Française
de Badminton

Vos interlocuteurs

Référent emploi national : Julien Pourcelot - 06 59 81 17 20

Responsable administratif : Clarence Touzé - 01 49 21 16 16